



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°58/2026 DU 02 JUIN 2026 ARRÊTÉ PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2213-2 et suivants

Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération ;

Vu la demande du Club Des Sports De Chamonix concernant un Marathon Du Mont-Blanc

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules avec ou sans moteur, sera interdit pour les accompagnants du Marathon Du Mont-Blanc,

Route de L'église jusqu'à la route de la Villaz sauf pour les riverains, ainsi que tous les véhicules prioritaires

Le vendredi 26 juin 2026 de 07h00 à 14h00.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par les bénévoles, une déviation manuelle sera effectuée par l'association, l'arrêté sera mis par le Garde Champêtre.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,

A Monsieur le Chef des Services Techniques,

A Monsieur le Garde Champêtre de la commune,

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 02 juin 2026.

Fait à Vallorcine le 02 juin 2026.
Monsieur Le Maire Patrick ANCEY,

